

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE « LE POINT SUR LE GRENELLE »

LES PRECONISATIONS DU GRENELLE ET LEURS CONCRETISATIONS : LA GOUVERNANCE

I -Le cadre du Grenelle : Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Présentation par Laurent Sabatier, chargé de mission DREAL Auvergne et Thierry Bonnet, Délégué au suivi et à l'application du Grenelle à la DDT43

Objectif général:

Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique

➤ Favoriser la consommation durable

A partir de 2011 : expérimentations d'une durée minimale d'un an d'un affichage spécifique, qui permettrait aux consommateurs d'obtenir des informations sur les caractéristiques environnementales des produits.

- puis, le cas échéant, en tenant compte de la spécificité des très petites entreprises, obligation de cet affichage des émissions de CO2 et autres impacts environnementaux pour les produits de consommation
- affichage des émissions de CO2 associées aux prestations de transport de voyageurs ou de marchandises, sans limitation de distance

➤ Favoriser la production durable

- Obligation pour les sociétés financières, de gestion et d'investissement de justifier annuellement de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance pour leurs choix d'investissement dans leur rapport annuel et dans les documents destinés aux souscripteurs
- Obligation de présenter un bilan social et environnemental pour la plupart des entreprises de plus de 500 salariés
- Mise en place d'une vérification par des organismes tiers des informations sociales et environnementales fournies
- Amorce d'une dynamique visant à mettre financièrement à la charge des maisons mères, soit sur la base du volontariat, soit en cas de faute, la réparation de dommages environnementaux incombant à des filiales défaillantes.

➤ Renforcer la participation du public

- Consultation obligatoire du public sur toutes les réglementations nationales ayant un impact direct et significatif sur l'environnement
- Consultation obligatoire du public en amont des enquêtes publiques pour tous les projets de plus de 150 M

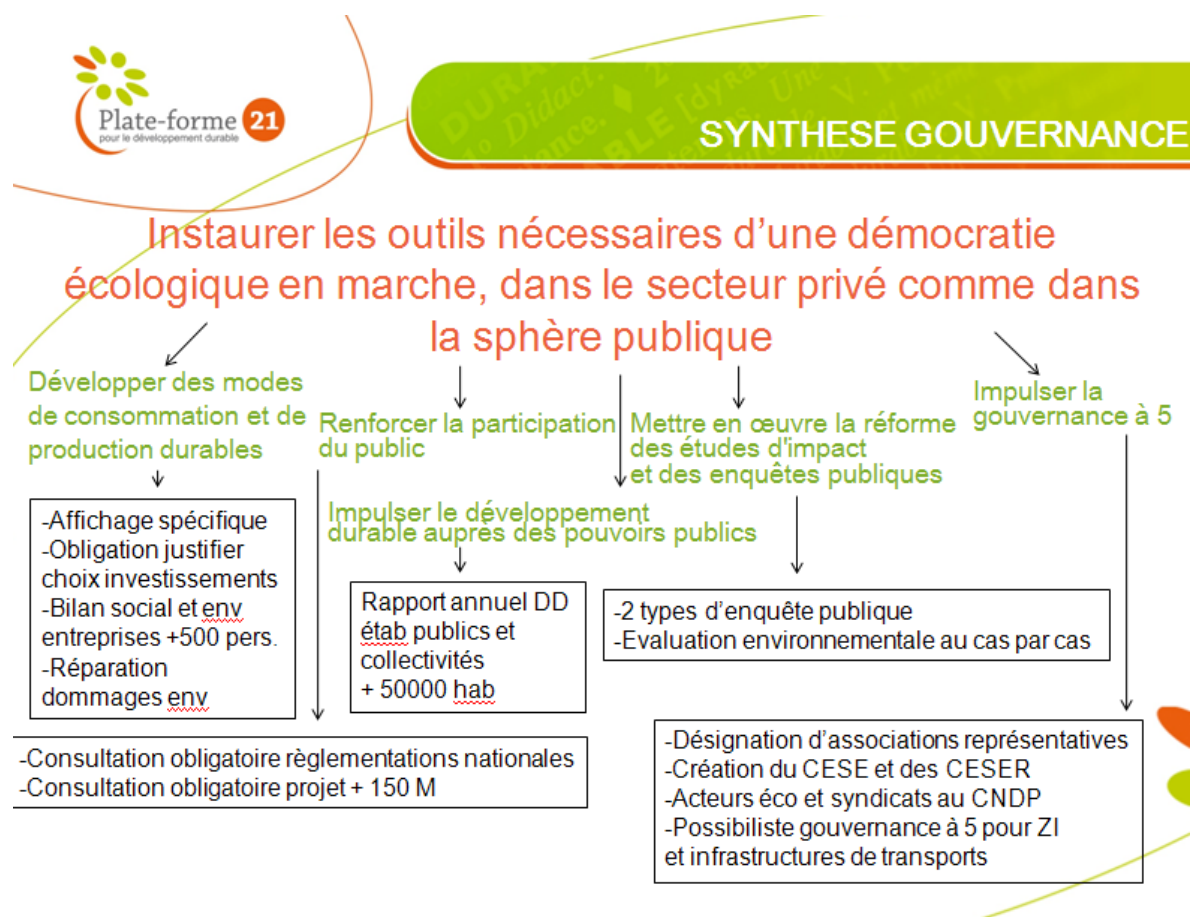
➤ Réformer les enquêtes publiques et les études d'impact

- Réduction drastique des types d'enquête publique passant de 180 à 2
- Introduction du cas par cas pour l'évaluation environnementale des projets et plans programme 2011 (hors urbanisme)
- L'évaluation environnementale entraîne une enquête publique

➤ Impulser la gouvernance à 5

- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

- Création du Conseil Economique Social et Environnemental (loi organique) et des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER)
 - Ajout de représentants des syndicats et des acteurs économiques au sein de la Commission Nationale de Débat Public
 - Possibilité pour les préfets de mettre en place des instances de suivi, « en gouvernance à cinq », pour les zones industrielles et les infrastructures de transport
- Impulser le développement durable auprès des pouvoirs publics
- Elaboration par les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'un rapport de développement durable préalablement à l'adoption de leur budget
 - Elaboration par les établissements publics d'un rapport annuel sur les informations sociales et environnementales



II – Présentation de la démocratie participative – exemple de Beaumont

Présentation par Gaël Drillon, Association Evaluation des Politiques publiques

CF en annexe la présentation diapo du projet : La démocratie participative

Question : Comment les acteurs font-ils appel à vous ?

➤ G.Drillon : Notre association est composée de citoyens bénévoles qui militent agissent pour faire avancer la démocratie participative et l'évaluation des politiques publiques. Nous intervenons gratuitement selon une éthique assumée. Et nous accompagnons les structures,

administrations et collectivités dans leurs projets dès lors qu'ils souhaitent partager notre éthique.

Question : La difficulté que vous relevez concernant la mixité sociale est-elle propre au projet de Beaumont ou est-ce récurrent dans les démarches d'association du public ?

➤ G.Drillon : Cette difficulté est pratiquement systématique.

➤ C.Château : A Gerzat, on a fait des réunions publiques et on a été confronté au problème de la représentativité sociale et intergénérationnelle. Il est difficile de mobiliser les actifs.

G.Drillon : Le format d'action « réunion » en lui-même peut-être discriminatoire, dans le sens où il va privilégier des personnes à l'aise avec la prise de parole publique. Ce format s'adresse déjà à une catégorie de la population, même sans volonté discriminatoire à la base. Pour établir le 1^{er} contact avec la population, il faut savoir s'appuyer sur d'autres pratiques et attitudes, sur des réseaux sociaux actifs.

➤ E.Fayette : J'ai assisté aux réunions publiques de Gerzat. La démarche est intéressante car il n'a pas été question uniquement de réunions publiques avec la population, mais également de réunions avec les commerçants, artisans, agriculteurs spécifiquement. Il semble que l'approche par secteur professionnel permette d'aller plus loin.

Question : Quelle gouvernance mettez-vous en place au sein même de votre association ?

➤ G.Drillon : Notre association compte 2 personnes très actives, c'est-à-dire investies sur les projets. Il est donc facile de se concerter ! Il faut savoir que nous n'avons pas la vocation de constituer une grande communauté. Cependant notre association est ouverte à tous les citoyens qui veulent agir, et à tous les acteurs qui partagent notre éthique. Et c'est vrai qu'un réseau plus fort nous permettrait d'avoir plus d'influence.

Remarque : La concertation demande un suivi dans le temps. Les citoyens ont été sollicités lors de la mise en place de l'agenda 21 de la Communauté de communes Gergovie Val d'Allier, pour une consultation. Mais depuis, nous n'avons plus de nouvelles de cette démarche, et le citoyen reste déçu.

➤ G.Drillon : Il y a trois points essentiels dans une démarche de concertation : la continuité, l'honnêteté et la communication (transparence), pour établir la confiance avec les parties prenantes.

IV – Ressources complémentaires

-Le site du Grenelle (textes, lois, dossiers thématiques) : <http://www.legrenelle-environnement.fr>

-Une fiche de décryptage de la loi Grenelle 2 sur le volet Gouvernance, réalisée par le Centre de Ressources du Développement Territorial, est téléchargeable sur le lien suivant :

http://www.etd.asso.fr/index.php/plain_site/Publications/Decryptage-Grenelle-II/Fiches-Decryptage-Grenelle-II-Gouvernance